

---

Adresse de la société populaire de Bellevue-les-Bains (Saône-et-Loire) félicitant la Convention et transmettant ses dons patriotiques, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Bellevue-les-Bains (Saône-et-Loire) félicitant la Convention et transmettant ses dons patriotiques, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 195-196;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34558\\_t1\\_0195\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34558_t1_0195_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

A ton aspect Montagne chérie, tous les tyrans pâlisent de crainte et d'effroi, tu as renversé les hydres affreux du despotisme et du fanatisme qui ont toujours dévoré l'état, nous t'en félicitons; et de peuples esclaves que nous étions, nous sommes devenus des hommes libres, des hommes raisonnables, des amis de la Patrie, ses défenseurs, en un mot des républicains et c'est à ce titre que nous jurons de tenir ou plutôt mourir. Nos enfants sont au nombre de près de cent dans les armées de la République pour la défendre en secondant nos vœux, ils se battent journellement comme des lions contre nos esclaves ennemis, pas un de ces enfants n'a encore souffert être prisonnier, d'aucuns ont préféré la mort à l'esclavage, les autres, si, ils se trouvoient surpris, suivront le même exemple.

Comme tes travaux, Ste Montagne sont posés sur de grands principes, que tu as corrigé et détruit de grands abus, qu'en place tu y as fait succéder des lois et une Constitution admirable pour des hommes libres, crois comme nous que tu as encore besoin [de rester] à ton poste pour quelque temps afin de combattre les ennemis de la République tant au dedans qu'au dehors. Ceux du dedans sont néanmoins presque tous abattus ou enfermés, ceux du dehors ont fort à souffrir du courage de nos soldats et nous vivons gais et contents dans la douce espérance qu'ils ne seront pas longtemps sans être entièrement vaincus, car tous les jours on leur tue bien des hommes esclaves, en conséquence nous t'invitons Ste Montagne à rester à ton poste inébranlable jusqu'à ce que tous les tyrans et fanatiques de l'Europe soient ou vaincus ou raccourcis.

Nous te faisons passer les dons patriotiques pour les frais de la guerre, des sans-culottes de notre Société; ils consistent en ce qui suit, savoir :

Le citoyen Favre, 4 écus de 6 l. à face de tyran; Eloi Huot, un écu de 3 l. portant l'effigie du tyran, une boucle de col et un congé absolu dans le régiment du tyran pour être brûlé; Henri Boivin, 4 écus de 6 l. à face royale; Louis Noël, le jeune dit Piéton a déposé 2 écus de 6 l. pour être échangés en assignats et donne une pièce d'argent étranger; Etienne Oudin a fait don d'une tabatière d'argent, un cachet, aussi d'argent. Le dit Etienne Oudin est vétérans [et] a encore déposé 2 chemises; Marie-Anne Jannin, épouse du dit Etienne Oudin fait don d'une paire de boucles d'argent; Claude Hautrive, 6 l. en numéraire; Le citoyen Collin, notaire 2 écus de 6 l. et 2 assignats de 5 livres; Pierre Collin, le jeune, 2 paires de boucles, une de col et une paire de boutons de manches le tout d'argent; Charles Fave, tourneur, a déposé 44 l. 8 s., en numéraire dont 12 l. pour les frais de la guerre et le reste pour être échangé contre des assignats et une chemise; Nicolas Etienne Varlet, une veste de drap fin et une pièce de 12 s. et aussi un congé du ci-devant régiment de Chartres pour être brûlé; Le citoyen Pierre Collard, ancien lieutenant provincial d'artillerie de la Fère, a remis à la municipalité sa croix de l'ordre de ci-devant St-Louis, avec le brevet. Il fait don de son habit uniforme avec l'épaulette en argent, une veste, une culotte pour nos frères d'armes, de plus il remet sa lettre d'officier; Louis Denizet, 6 l. en numéraire; Louis Jannin, un billet de 5 l. et une chemise; Jean Grangier dit Michel un écu de 3 l. savoir 40 s.

pour lui, 20 s. pour Louis Mouton, son gendre; Louis Noël l'aîné, une paire de boutons de manches, d'argent; l'épouse du citoyen Pierre Gallois dit Doudou, donne une petite croix d'or avec le cœur aussi d'or; Jean André Collard, volontaire un habit de drap; Pierre Nicolas Ferri un habit de drap et un bonnet. Jean François Jolly, instituteur provisoire 2 l. en assignats; le citoyen Joseph Caillet 2 écus de 6 l.; le citoyen Etienne Oudin vétérans, dont est parlé ci-dessus, remet encore son médaillon et son brevet pour être brûlé.

A l'égard des idoles, livres et vases du fanatisme de notre ci-devant église qui est à présent devenue par miracle le temple de la Raison, notre municipalité en secondant nos vœux, les a fait passer à notre district, ils consistent en 8 marcs, 7 onces d'argent, en 29 livres 6 onces de cuivre argenté, 203 livres 8 onces cuivre jaune, 43 livres 12 onces métal de cloches. En outre, une grosse cloche qui doit à présent déjà être employée à foudroyer nos esclaves ennemis, ainsi que les croix et ferments. S. et F.»

CAILLET (présid.), JOLLY (secrét.).

c

**La société populaire et la commune de Mormant, département de Seine-et-Marne, écrivent qu'elles ont envoyé au district les dépouilles de leur église. Elles félicitent la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire.**

**Mention honorable (1).**

Renvoyé au comité des domaines.

d

[Bellevue-les-Bains (2), 21 niv. II. A la Conv.]  
(3)

« Citoyens représentants,

Ce n'étoit pas assez d'avoir aboli la tyrannie : ce n'étoit pas assez d'avoir fait courber la tête des tyrans sous la hache nationale; ce n'étoit pas assez d'avoir chassé leur famille impure et scélérate du sol de la liberté. Ce n'étoit pas assez d'avoir écrasé les fédéralistes et leur système désastreux. Ce n'étoit pas assez enfin d'avoir fondé un gouvernement populaire basé sur l'unité et l'indivisibilité de la République; il falloit encore asseoir le gouvernement, l'affermir sur ses bases et le faire triompher des ennemis en tout genre qui se réunissoient pour la saper dans ses fondements.

Les royalistes écrasés, les fédéralistes dispersés, les égoïstes, les sangsues du peuple cherchoient à se rallier; ils s'agitoient en tout sens pour anéantir les droits de l'homme et l'ouvrage sublime de la Constitution qui en dérive.

Vous avez vu le danger, Citoyens représentants, l'orage grondoit, vous l'avez conjuré. Une mesure dont l'histoire des révolutions ne nous offre aucun exemple, une mesure qui n'a pu être que le fruit d'une conception vaste et hardie

(1) B<sup>in</sup>, 15 pluv. (suppl<sup>1</sup>); J. Sablier, n° 1115; J. Fr., n° 497. Voir ci-après, 17 pluv., n° 65.

(2) Ci-dev<sup>t</sup> Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

(3) C 292, pl. 937, p. 29. Mention dans B<sup>in</sup>, 15 pluv. (suppl<sup>1</sup>); C. Eg., n° 534.

s'est présentée à votre sollicitude et vous l'avez adoptée.

En décrétant provisoirement le gouvernement révolutionnaire, vous avez sauvé la République.

Ce mode de gouvernement a détruit toutes les intrigues du dedans, il a anéanti tous les traîtres, il a écrasé tous les ennemis du peuple, il a fait pâlir tous les méchants, et il a augmenté le courage et l'énergie des républicains.

N'en doutez pas, Citoyens représentants, c'est à ce bienfait de votre part, que nous devons la prise de l'infâme ville de Toulon, la destruction de la Vendée, la levée du siège de Landau et les succès soutenus de nos armées. Bientôt le sol de la liberté sera purgé des satellites des despotes qui le souilloient, bientôt nos armées triomphantes renverseront les trônes des tyrans coalisés contre nous.

Continuez vos sublimes travaux et n'abandonnez pas le gouvernail avant qu'une paix solide ait cimentée pour jamais la Constitution que vous nous avez donnée. Recevez pour vous et pour vos collègues envoyés près des armées, le tribut de reconnaissance que vous méritez à si juste titre et comptez pour toujours sur l'énergie des sociétés populaires et sur l'amour du peuple.

Vive la République, Vive la Montagne. »

DUSUZEAU, LAVALSNE puiné (*présid.*),  
DIGOY (*secrét.*), J. L. DEJOUR (*secrét.*).

P. S. Nous faisons passer à nos frères de Landau 367 l. [que nous] avons recueillis parmi nous pour les plus pauvres d'entre eux. [Nous] nous occupons aussi de réunir des chemises et des bas pour les défenseurs de la République.

e

[Neufchâtel, s.d. A la Conv.] (1)

« Citoyens Représentants,

Lorsque de toutes les parties de la République on vous annonce les progrès de l'esprit public et qu'on vous témoigne la confiance qu'on a dans les sages mesures que vous employez pour le salut du peuple, rester muet sur ce qui se passe autour de nous, ce seroit marquer trop de froideur sur les événements qui ont lieu et répondre mal au vœu de nos administrés.

Chez nous aussi, Citoyens, l'esprit public s'améliore, chez nous aussi la philosophie et la raison triomphant des préjugés et de l'erreur ne reconnoissent plus pour Dieu que la nature et pour culte que la loi chez nous.

Représentants, on respecte vos lois et en même temps qu'on poursuit et incarcère les aristocrates, les royalistes, les fédéralistes, les accapareurs et les modérés, on s'occupe de l'habillement et de l'équipement de 2.600 jeunes guerriers qui brûlent d'aller partager les lauriers de leurs frères d'armes et de se mesurer avec nos ennemis communs; chez nous enfin, Législateurs, la confiance est telle que les biens des émigrés qui ont été mis en vente jusqu'alors ont presque triplé le prix de leur estimation.

Restez à votre poste, Citoyens Représentants et continuez d'imprimer par votre constance et

(1) C 291, pl. 932, p. 9. Mention dans B<sup>in</sup>, 15 pluv. (suppl<sup>1</sup>); C. Eg., n° 534; J. Fr., n° 497; J. Sablier, n° 1115.

vos lois sages l'action et le mouvement qui convient au grand peuple qui vous a donné sa confiance et que vous représentez si glorieusement.

Quant à nous, Citoyens Représentants, stricts exécuteurs de vos décrets autant qu'observateurs des besoins de nos administrés, nous ne cessons, autant qu'il sera en nous, de vous seconder et de répéter avec la France : Vive la République, Vive à jamais la Montagne.

DALLEAUME (*présid.*), LEMAIRE, MOUGUE, BONNAIT,  
DUFRESNOY, MARTIN (*agent nat.*).

f

[Rocroy, 20 niv. II. A la Conv.] (1)

« Citoyen président,

En dépit des tyrans coalisés, en dépit des intrigants et des malveillants, l'esprit du peuple de ce pays est toujours bon. Né dans un sol absolument ingrat, républicain né, rien ne le fait varier dans les principes de républicanisme; hommes, chevaux et argent, rien ne lui coûte lorsque la mère patrie les demande. La vente des meubles des émigrés et des déportés est finie, la vente des immeubles va bien et vite, les procès-verbaux d'estimation arrivent tous les jours à l'administration, 86 lots en deux estimés 85.944 l. sont vendus 239.968 l. ce qui fait presque trois fois le prix de l'estimation. On remarque particulièrement qu'un lot estimé 1400 l. a été vendu 8.900 l.; une série de 100 lots est encore affichée et on ne cessera pas tant qu'il restera un pouce de terrain à vendre.

Tu vois, citoyen, que les menaces des satellites des tyrans qui bientôt seront chassés des environs de cette frontière n'intimident pas nos braves sans-culottes. Sois leur interprète auprès de la Convention nationale et dis lui : Restez au poste qui vous est confié, les braves sans-culottes du district de Rocroy placés dans une partie importante de la frontière des Ardennes seconderont ses efforts jusqu'à la mort du dernier de tous, pour l'anéantissement des tyrans et de leurs satellites et l'affermissement de la République, une et indivisible.

GENTIL (*agent nat.*).

g

[Barbaste (2), 13 niv. II. A la Conv.] (3)

« Citoyens représentants,

La commune sans-culottes de Barbaste s'étant toujours tenue à la hauteur de la Révolution, se flattant même de s'être démontrée, dans toutes les circonstances la fidèle observatrice des lois de la Convention nationale et intimement liée aux principes de la Sainte Montagne, notamment lorsque des arrêtés liberticides et fédéralistes, pris par plusieurs départements, voulerent l'entraîner, auxquels, elle s'opposa formellement.

La municipalité s'empresse par mon organe de vous instruire, que reconnoissant l'erreur où des

(1) C 291, pl. 932, p. 8. Mention dans B<sup>in</sup>, 15 pluv. pluv.; Mess. soir, n° 535; J. Fr., n° 497; J. Sablier, n° 1115; C. Eg., n° 534; M.U., XXXV, 238.

(2) Distr. de Nérac (Lot-et-Garonne).

(3) C 291, pl. 932, p. 7. Mention dans B<sup>in</sup>, 14 pluv.